

Maisons RTE

La société Réseau de Transport d'Électricité (R.T.E.) a depuis la création de la ligne très haute tension des maisons en propriété sur le territoire communale.

Elle a proposé à la commune de transférer la propriété de ces immeubles, entre autres, à la commune de de ST LAURENT DE DE CUVES sous certaines conditions dont la principale est que ces logements ne doivent pas être loués à temps plein.

Des membres de l'équipe municipale ont visité ces maisons.

Le conseil municipal a décidé de refuser l'offre de RTE au vu du montant important des travaux à réaliser pour permettre une location en tant que gîte.

Révision du loyer du kinésithérapeute

Au vu de l'agrandissement, le conseil municipal envisage une augmentation du loyer. Mr ROUYARD demande une évaluation de l'ensemble de l'immeuble qui appartient à la communauté d'agglomération (partie logement) et à la commune (partie cabinet)

En attendant l'estimation du bien, le loyer sera revu à la prochaine réunion.

Contrat de vérification du monte-charge

Le conseil autorise Mr le Maire à signer le contrat proposé par la société Bureau Véritas pour un passage toutes les 8 semaines. Ces frais seront remboursés mensuellement par la société qui loue le local du restaurant.

Point sur les travaux de bâtiments

Le permis de démolir la maison située 2, rue de l'église est validée. Les travaux commenceront dans un premier temps par la suppression du branchement électrique qui va entraîner la suppression des câbles électriques aériens dans cette rue.

Chemin de randonnée

Les membres de la commission ont tracé un circuit qui est validé par le conseil. Une convention de passage sera proposée aux différents propriétaires concernés pour les informer et formaliser les conditions.

Divers

_ La poste a fait parvenir un courrier à la mairie ; En effet, plusieurs foyers sur la commune ont des boîtes aux lettres non homologués ou très difficilement accessibles, reçoivent du courrier aux adresses incomplètes. Je vous remercie de veiller à améliorer les conditions d'exercice du facteur ou de la factrice.

_ Le recensement de la population initialement prévu en début d'année 2021 est reporté à la même époque en 2022, Florence MARY secrétaire de mairie, est nommée coordonnatrice.

_ L'inauguration des nouveaux locaux du bar, du restaurant et du cabinet de kinésithérapie est fixée au samedi 18 ou 25 septembre à 14 h. La date définitive sera communiquée par voie de presse.

_ Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés annuels du 25 juillet au 8 août.

_ La caravane « ALEGRIA » organisée par le pôle spirituel et missionnaire du Mortainais fait un arrêt sur la commune le mercredi 21 juillet de 17 à 19 h place de la Mairie ; Vous êtes invités à y participer.

_ La fête communale est fixée au dimanche 8 août.